



Wallonie

Province du Brabant wallon.  
Commune de 1320 - Beauvechain.

Réf. LC/-1.778.511/PU CoDT-304/2021/S315306.

## URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Lucien BRASSEUR, demeurant à 1320 Beauvechain, section de Hamme-Mille, rue Jules Coisman, n° 1.

Le bien concerné est situé à 1320 Beauvechain, section de Hamme-Mille, ruelle Brasseur, cadastré 2<sup>e</sup> Division, section A, numéro 167/E.

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes : la future construction se compose :

- d'un volume principal de 12m x 8m, implanté parallèlement à la ruelle Brasseur;
- d'un volume annexe à destination d'un car-port de 6,02m x 5,62m, sans étage, en relation directe avec la voirie;

Le projet s'écarte des indications du Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGSBR), applicables au périmètre du village de Tourinnes-la-Grosse par arrêté ministériel du 14 janvier 2010, pour le motif suivant :

- Le bois n'est pas autorisé comme matériau de parement des élévations (RGSBR - règles urbanistiques particulières et caractéristiques de la Hesbaye – point C.) en application des articles D.IV.40 et D.VIII.6 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sur rendez-vous préalable :

- le lundi et le vendredi, entre 9 heures et 12 heures;
- le mercredi, entre 9 heures et 12 heures et entre 13 heures et 16 heures 30;

Le Service Cadre de Vie travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

Le dossier peut être consulté à la maison communale, Service du Cadre de Vie, 3, Place Communale à 1320 Beauvechain.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Caroline LIZIN, Service du Cadre de Vie, Agent administratif "Urbanisme et Logement", ☎ : 010/86.83.55, 📠 : 010/86.83.01  
✉ : [cadredevie@beauvechain.be](mailto:cadredevie@beauvechain.be)

### Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19 novembre 2021 au 03 décembre 2021 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, n° 3 à 1320 Beauvechain;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [annoncesprojets@beauvechain.be](mailto:annoncesprojets@beauvechain.be)

*Si vous introduisez une réclamation, vous acceptez que vos données soient traitées par la commune et le SPW en vue d'assurer le suivi du dossier de demande de permis et que, le cas échéant, vos données soient transmises au demandeur lors de la consultation de celui-ci.*

*Vous pouvez avoir accès gratuitement à vos données, les rectifier ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne en contactant l'administration communale ou le Délégué à la protection des données par courriel à l'adresse [dpo@beauvechain.be](mailto:dpo@beauvechain.be) ou à l'adresse postale suivante : Place communale 3, 1320 Beauvechain.*

*Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing. Elles seront conservées aussi longtemps que le permis ou le certificat d'urbanisme est valide.*

PAR LE COLLEGE :

Par ordonnance :  
La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Delphine VANDER BORGHT

Carole GHIOT